

Divison des écoles

Arrêté n° 2018-373

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat et notamment l'article 58 ;

VU le décret n° 90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

VU le décret n° 2012-16 du 05 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

- A R R E T E -

ARTICLE PREMIER :

Les professeurs des écoles du département des Hautes-Alpes dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement à la HORS-CLASSE des professeurs des écoles établi au titre de l'année 2018 et promus à compter du 1^{er} septembre 2018

1	BERTOCHIO PHILIPPE	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN GAP EMBRUN ST BONNET Gap
2	BOUET ARNAUD	Ecole primaire Porte-Colombe Gap
3	BRAHIC MURIEL	Ecole primaire Saint-Bonnet-en-Champsaur
4	CARRE MURIEL	Ecole primaire Abriès
5	COCHAT MICHEL	Ecole primaire La Bâtie-Neuve
6	COSTERG NATHALIE	Ecole élémentaire Paul-Emile Victor Gap
7	DELAFONTAINE SYLVIE	Ecole élémentaire Paul Cézanne Embrun
8	DELIA SYLVIE	Ecole élémentaire Gap
9	DENIS CATHERINE	Ecole élémentaire Puymaure Gap
10	DESBOIS ALINE	Ecole primaire Saint-Chaffrey
11	DIDELLE GERALDINE	Ecole primaire Saint-Chaffrey
12	DUREAULT-PANNIER ANNE	Ecole primaire Les Vigneaux
13	FAURE SANDRINE	Ecole primaire Pasteur Gap
14	GIRAUD SERGE	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN GAP BUECH Veynes
15	GONINET KARINE	Ecole élémentaire Paul Cézanne Embrun
16	HAMON FLORENCE	Ecole élémentaire Guillestre
17	HERBET CLOTILDE	Ecole élémentaire Paul-Emile Victor Gap
18	JOREZ ISABELLE	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN IENA-ASH Gap
19	LABAT NATHALIE	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN GAP BUECH Veynes
20	LABEGA CHRISTELLE	Ecole élémentaire Puymaure Gap
21	LACOMBE MARTINE	Ecole primaire Porte-Colombe Gap
22	LACOMBE NATHALIE	Ecole maternelle Guillestre
23	LAMBERT CHRISTINE	Ecole élémentaire Gap
24	LAPRADE MARIE LAURE	Ecole élémentaire Laragne-Montéglin

25	LESBROS FERNANDE	Ecole primaire La Saulce
26	MARCEL SYLVIE	Ecole primaire Le Stade Gap
27	MASSOT EMMANUEL	Ecole élémentaire Pasteur Embrun
28	NICOLAS DOMINIQUE	Ecole primaire Rosans
29	PAULEAU REMI	Ecole primaire Eyglie la Gare Eyglies
30	PONS ISABELLE	Ecole maternelle Les Artaillauds Briançon
31	PONTVIANNE MARIELLE	Ecole primaire Les prés verts Saint-Martin-de-Queyrières
32	POUTOT PHILIPPE	Ecole primaire Savines-le-Lac
33	PROUX LAURENT	Ecole primaire La Gare Gap
34	PRUD'HOMME VALERIE	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN GAP BUECH Veynes
35	REYGROBELLET MARIE-LUCE	Ecole primaire Ancelle
36	ROUX PASCALE	Ecole élémentaire Mi-Chaussée Briançon
37	TABOURET SANDRINE	Ecole primaire La Roche-des-Arnauds
38	TIMMERMAN CHARLOTTE	Ecole élémentaire Pasteur Embrun
39	VILLERMET CATHERINE	Ecole élémentaire Dévoluy

LISTE COMPLEMENTAIRE

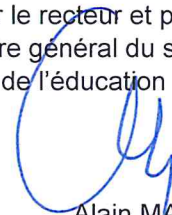
1	MASSICOT THIERRY	Ecole primaire Beauregard Gap
2	CARTIER MICHELLE	I.M.E. Bois Saint Jean Gap
3	UBAGS CATHERINE	Ecole élémentaire Cézanne Embrun

ARTICLE DEUX :

Le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GAP, le 29 juin 2018

Pour le recteur et par délégation,
Le secrétaire général du service départemental
de l'éducation nationale



Alain MASSENET

Divison des écoles
Arrêté n° 2018-374

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires, ensemble
- Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat et notamment l'article 58 ;
- VU le décret n° 90-680 modifié du 1er août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles,
- VU le décret n° 2012-16 du 05 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

- A R R E T E -

ARTICLE PREMIER :

Les professeurs des écoles du département des Hautes-Alpes dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement à la CLASSE EXCEPTIONNELLE des professeurs des écoles établi au titre de l'année 2018 et promus dans le grade à compter du 1^{er} septembre 2018

LISTE PRINCIPALE

1	BATTINI MYLENE	Ecole primaire Porte-Colombe Gap
2	BOURGES PASCALE	Ecole primaire Les Eyssagnières Gap
3	DUFILS ERIC	Ecole élémentaire Chorges
4	GIRAUD SAUVEUR MICHEL	Ecole primaire Les prés verts Saint-Martin-de-Queyrières
5	HARDUIN LAURENT	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN IENA-ASH Gap
6	MATHIEU CHRISTOPHE	Ecole maternelle Guillestre
7	MAXIMIN SYLVIANE	E.S.P.E. université de Marseille 4
8	OLLIVIER SYLVIE	Ecole primaire Le Monétier-les-Bains
9	ROSTAN JEAN JACQUES	Ecole primaire Anselme Gras Gap
10	SERRES PIERRE	Ecole primaire Charance Gap
11	STUMPERT MICHELE	Ecole élémentaire L'Argentière-la-Bessée
12	STUTZMANN ROBERT	S.E.G.P.A. du Collège Mauzan Gap

ARTICLE DEUX :

Le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GAP, le 29 juin 2018

Pour le recteur et par délégation,
Le secrétaire général du service départemental
de l'éducation nationale


Alain MASSENET